



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4^e PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

2020-2024
Enjeux et mesures





Le PNSE un outil au service de tous

Les attentes citoyennes sur les questions de santé environnement sont de plus en plus fortes. Selon le baromètre 2019 de l'IRSN sur la perception des risques et de la sécurité par les Français, les préoccupations liées à la dégradation de l'environnement concernent un Français sur trois. De plus, la pandémie de Covid-19 rappelle les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et l'environnement. Pour répondre à ces enjeux et aux attentes citoyennes, les ministères des Solidarités et de la Santé, et de la Transition écologique lancent le quatrième plan national santé environnement (PNSE4).

1| Pourquoi un plan national santé environnement

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau, de l'alimentation, exposition aux produits chimiques, aux ondes, au bruit, etc.).

En Europe, la France fait partie des États les plus

engagés en matière de santé environnement avec trois plans nationaux santé environnement successifs depuis 2004. Le PNSE a pour objectif d'agir sur notre environnement et sur notre santé en limitant les expositions et les risques induits, en informant et sensibilisant les populations, dont les plus fragiles. Il vise aussi à mieux connaître notre environnement et les liens avec notre santé grâce à la recherche.

2| Comment sont élaborés les plans santé environnement

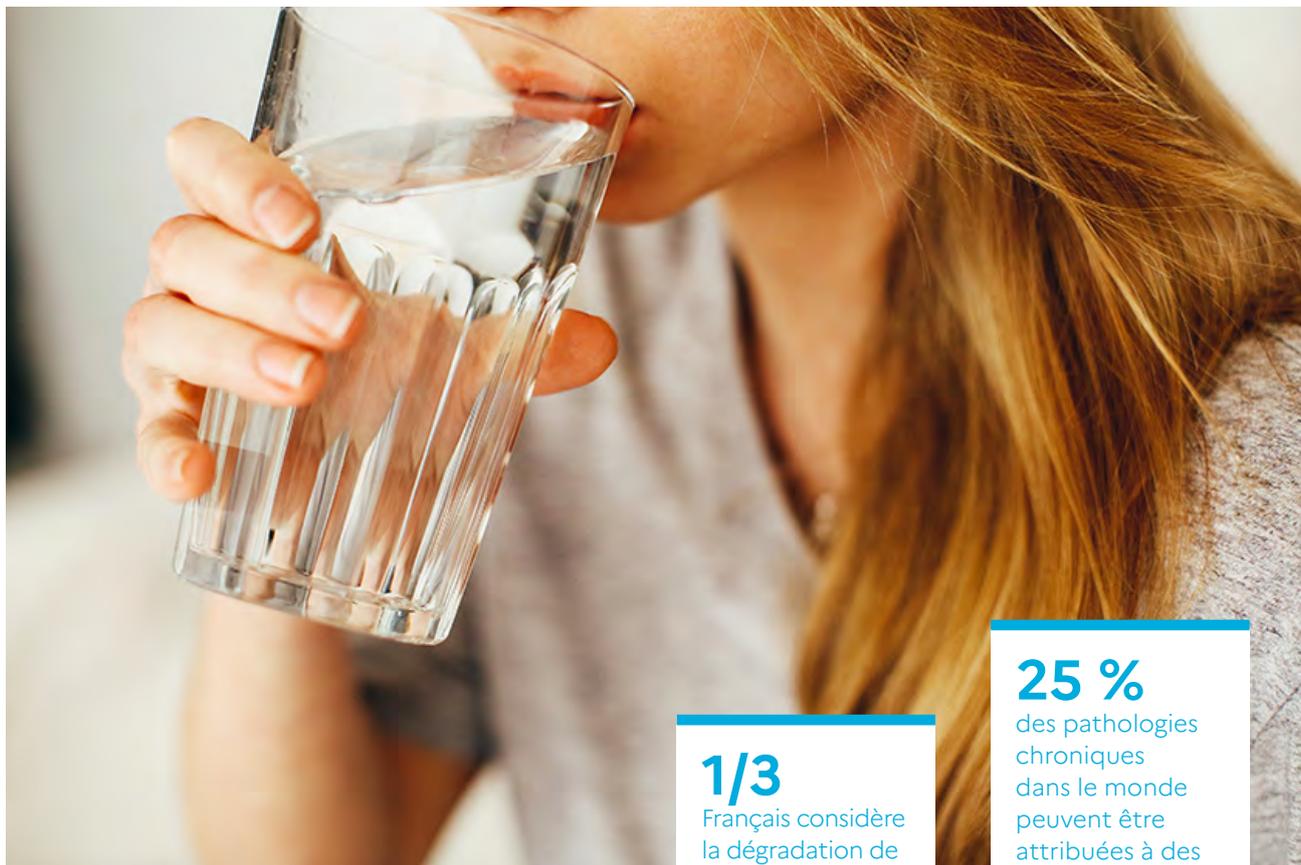
Ces plans sont copilotés par les ministères en charge de l'environnement et de la santé, et élaborés en lien étroit avec la politique européenne de l'OMS en matière de santé environnement. Leur programmation, tous les cinq ans, est inscrite dans le Code de la santé publique. Le PNSE est le fruit d'un travail avec l'ensemble des parties prenantes réunies au sein du Groupe santé environnement (GSE). Cette instance est chargée de suivre et d'orienter les actions du PNSE au niveau national. Le GSE est présidé par la députée Elisabeth Toutut-Picard.

3| Quelles avancées grâce aux précédents plans

Les trois précédents plans nationaux ont permis des avancées notables pour réduire l'impact de notre environnement sur notre santé à toutes les échelles du territoire.

Concrètement, depuis 2004, plusieurs mesures ont été mises en place :

- la réduction de 50 à 80 % des émissions atmosphériques de substances dangereuses par l'industrie ;



1/3

Français considère la dégradation de l'environnement comme une préoccupation majeure

25 %

des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribuées à des facteurs environnementaux et comportementaux

- l'interdiction du bisphénol A dans les tickets de caisse en France ;
- la mise en place d'une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et écoles ;
- le déploiement de 7000 référents locaux pour mettre en place des actions de prévention et de destruction de l'ambrosie sur l'ensemble du territoire ;
- l'interdiction d'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings ;
- le soutien de plus de 750 projets de recherche en santé environnement.

Par ailleurs, le troisième PNSE a permis d'introduire la notion d'exposome qui consiste à prendre en compte toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles d'avoir un impact sur la santé des individus.

4 | Quelle est l'ambition du quatrième plan santé environnement

La santé environnement est l'affaire de tous. Le quatrième plan national santé environnement porte une ambition : mieux comprendre les risques

auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger. Fondé sur l'approche *Un monde, une santé*, il doit permettre à chacun, citoyen, élu, professionnel, chercheur, d'agir pour un environnement favorable à notre santé.

Les enseignements de la crise sanitaire, spécifiquement la prise de conscience des interactions entre santé humaine, animale et environnementale, ont accompagné l'élaboration de ce nouveau plan. Les attentes citoyennes sont par ailleurs au cœur de ce plan : nuisances sonores, déploiement de la 5G, lutte contre les nuisibles, qualité de l'air intérieur dans les établissements sensibles....

Il comporte 19 actions et poursuit 4 objectifs prioritaires :

- s'informer sur l'état de son environnement et les bons gestes à adopter ;
- réduire les expositions environnementales affectant notre santé ;
- démultiplier les actions concrètes menées dans les territoires, en mobilisant les collectivités ;
- mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations, en développant des efforts de recherche en santé environnement.

S'informer sur l'état de son environnement et les **bons gestes** à adopter

Les enjeux

La formation et l'information des citoyens, des élus, des professionnels de santé et, plus largement de chaque individu qui peut agir sur notre environnement et notre santé constituent un axe majeur d'une politique efficace de prévention en santé environnement. L'objectif : garantir une information de chacun notamment en utilisant des technologies numériques innovantes et en s'appuyant sur les dispositifs et structures de formation existants.

Les mesures

ACTION 1 Connaître l'état de l'environnement à côté de chez soi et les bonnes pratiques à adopter

► Construire une application qui permette à tous d'accéder simplement à des informations fiables sur la qualité de son environnement et à des conseils pratiques pour limiter les situations d'exposition.

ACTION 2 Identifier les substances dangereuses dans les objets du quotidien

► Engager les industriels dans le projet d'application mobile Scan4Chem, qui permettra, en le scannant, de savoir si un objet contient des substances extrêmement préoccupantes. Le but : inciter les industriels à substituer ces substances dangereuses dans les objets du quotidien.

ACTION 3 Se renseigner sur la bonne utilisation des produits ménagers et leur impact environnemental

► Rendre l'information sur la composition des produits ménagers accessible et compréhensible de tous. Il s'agit de renforcer la lisibilité de l'étiquetage de ces produits et de mieux communiquer sur le bon usage des produits désinfectants en prenant en compte les premiers retours



d'expérience de la crise Covid. Elle vise également à encourager la commercialisation de produits ménagers ayant moins d'impact sur notre environnement.

ACTION 4 Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé

► Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé en intégrant la santé environnement dans leur formation, en particulier lors du service sanitaire des étudiants en santé (SSES). Inciter au développement de formations ouvertes aux professionnels des santés humaine, vétérinaire et environnementale afin de favoriser les interactions et une approche globale, dans une démarche *Une seule santé*.

ACTION 5 Se renseigner sur les conseils de prévention avant et après la grossesse

► Proposer, à une large échelle, des consultations d'évaluation des expositions environnementales à des couples ayant un projet de grossesse pour intégrer la prévention primaire dans le parcours de soins et permettre aux sages-femmes de délivrer des conseils de prévention en santé environnement aux parents après la naissance.

ACTION 6 Informer et sensibiliser les jeunes de 16 ans à l'occasion du service national universel

► Le service national universel est l'occasion de sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge à la santé environnementale (ondes, activités physiques et alimentation, qualité de l'air, pollens, écoute de la musique et bruit, santé et biodiversité, etc.), de rencontrer des personnes engagées et de réaliser une mission d'intérêt général et ensuite d'engagement volontaire liés à la santé environnement.

Réduire les expositions environnementales affectant notre santé

Les enjeux

La réduction des expositions environnementales affectant notre santé est une priorité permanente, au regard du nombre important et croissant de pathologies induites par la dégradation de notre environnement.

Ce nouveau plan national santé environnement veut agir pour réduire des expositions jugées prioritaires (ondes électromagnétiques, lumière bleue, pollutions des sols, espèces nuisibles, légionellose, nanomatériaux, pollution de l'air intérieur, bruit).

Les mesures

ACTION 7 Réduire l'exposition aux ondes électromagnétiques (dont 5G) et améliorer la connaissance des impacts sanitaires

► Proposer une application pédagogique, OpenBarres, permettant à chacun d'adapter les bons gestes lors de l'utilisation du téléphone portable pour limiter son exposition aux ondes. Pour la 5G, l'État prendra toutes les précautions utiles pour assurer un déploiement dans les conditions apportant le meilleur niveau de sécurité en tenant compte des recommandations émises par l'Anses.

ACTION 8 Prévenir les risques liés à la lumière bleue

► Diffuser des supports pédagogiques grand public pour protéger les enfants d'une trop grande exposition à des lumières riches en couleur bleue, limiter la commercialisation de produits à risque pour le grand public en France et défendre la réduction des valeurs limites d'exposition au niveau européen.

ACTION 9 Prévenir et agir dans les territoires concernés par une pollution des sols

► Protéger les populations concernées en les informant sur les mesures à adopter pour réduire leur exposition et en proposant aux professionnels de santé des recommandations pour le suivi si nécessaire. Favoriser le réemploi des friches industrielles en garantissant une réhabilitation compatible avec leur nouvel usage pour lutter contre l'artificialisation des sols.

ACTION 10 Lutter contre les espèces nuisibles et envahissantes, dont le moustique, par des méthodes compatibles avec le développement durable

► Mieux lutter contre différents types de nuisibles dont les moustiques, les punaises de lit et toute espèce ayant un impact sur la santé humaine (ambrosie, chenilles processionnaires) par une meilleure information et le développement de méthodes de lutte efficaces et durables réduisant l'exposition aux produits chimiques, la mise à disposition des professionnels d'outils de surveillance et de prévention et la poursuite des travaux de recherche.

ACTION 11 Mieux comprendre et prévenir les cas de légionellose

► Comprendre l'origine de l'augmentation du nombre de cas détectés de légionellose et proposer, aux professionnels et au grand public, des actions de prévention et de protection.

ACTION 12 Mieux gérer les risques associés aux nanomatériaux dans un contexte d'incertitude

► Mieux connaître les usages des nanomatériaux en améliorant l'accès et la qualité des données. Faire respecter les obligations d'affichage de la présence de nanomatériaux dans les objets du quotidien et les étendre à d'autres secteurs. Réglementer les nanomatériaux ne présentant pas une utilité forte et pouvant présenter des risques pour la santé.

ACTION 13 Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides

► Mise en place d'une nouvelle campagne nationale pour mieux connaître la qualité de l'air intérieur des logements. Accompagner les acteurs du bâtiment en renforçant la formation et rendre obligatoire la vérification des installations de ventilation lors de la réception des bâtiments neufs, plus particulièrement pour ceux accueillant des populations sensibles (crèches, écoles, etc.) Consolider la surveillance de la qualité de l'air dans ces établissements. Améliorer les connaissances sur la pollution de l'air intérieur des enceintes ferroviaires souterraines (métros).

ACTION 14 Agir pour réduire l'exposition au bruit

► Plusieurs volets dans cette action : communication sur les bons gestes à adopter pour protéger son audition tout au long de la vie, en particulier auprès des jeunes ; dépistage des personnes souffrant de déficiences auditives ; actions combinées de rénovations énergétique et acoustique dans le logement social et pour certains bâtiments autour des aéroports. Pour améliorer la tranquillité sonore des citoyens, les communes pourront mettre en place des espaces calmes et disposer des sonomètres plus simples d'utilisation. Une expérimentation de radars sonores pour constater automatiquement un dépassement sonore de véhicules motorisés sera organisée.

Démultiplier les actions concrètes menées **dans les territoires**



Les enjeux

Les collectivités locales, en prise directe avec le quotidien des Français, disposent de leviers d'actions importants pour réduire l'exposition des populations. Des initiatives locales innovantes existent déjà, permettant à chacun d'évoluer dans un environnement plus favorable à sa santé. Afin d'encourager ces actions concrètes, une plateforme collaborative, Territoire engagé pour mon environnement, ma santé, a été mise en ligne en 2019. Elle mutualise et permet de partager les initiatives des acteurs de terrain, mais aussi les outils développés par les collectivités et les associations en santé environnement.

Les mesures

ACTION 15 Créer une plate-forme collaborative pour les collectivités sur les actions en santé environnement et renforcer les moyens des territoires pour réduire les inégalités territoriales en santé-environnement

► Face à la multitude des actions possibles, aux spécificités territoriales et à la complexité des sujets, tous les acteurs locaux ne disposent pas des mêmes connaissances et moyens d'action. La création d'une plateforme collaborative permet de partager les démarches des collectivités territoriales et de mettre des ressources en ligne. Elle vise à inciter les collectivités à initier de nouvelles démarches en santé environnement. Cela contribue à renforcer les moyens d'action des collectivités pour lutter contre les inégalités territoriales en santé environnement. Cette action vise également à encourager la formation des élus et des agents des collectivités à la santé environnement.

ACTION 16 Sensibiliser les urbanistes et aménageurs des territoires pour mieux prendre en compte les problématiques de santé et d'environnement dans les documents de planification territoriale et les opérations d'aménagement

► Agir sur la santé des populations et préserver l'environnement en intégrant les risques sanitaires liés à la qualité de l'environnement dans les politiques territoriales et dans l'aménagement du territoire. Encourager le développement d'un urbanisme favorable à notre santé. L'objectif est de poursuivre, valoriser et approfondir les travaux engagés dans le cadre du PNSE 3 en établissant le lien entre l'aménagement urbain, l'urbanisme, la mobilité et la santé.

Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la **santé des populations**

Les enjeux

Introduit dans le code de la santé publique, le concept d'exposome propose de considérer globalement les expositions multiples tout au long de la vie de l'individu. Il doit permettre de mieux comprendre et agir sur la survenue des maladies et la possibilité pour chacun d'évoluer dans un environnement favorable à sa santé.

Les mesures

ACTION 17 Créer un Green data hub

► Face à la difficulté d'estimer les impacts sanitaires des substances chimiques et des facteurs physiques (bruit, ondes, radioactivité, etc.) disséminés dans l'environnement, il est nécessaire de faciliter l'accès aux données environnementales. Cette action vise à disposer d'un espace commun de données santé environnement, afin de répondre à la demande d'accès du public et des acteurs du domaine santé environnement à une information objective et transparente et de faciliter les croisements de données environnementales et sanitaires dans un but de progression des connaissances.

ACTION 18 Structurer et renforcer la recherche sur l'exposome et mieux connaître le poids des maladies liées aux atteintes à l'environnement

► Financer la recherche sur la santé environnement afin de mieux caractériser l'exposome et comprendre les liens entre société, biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et émergence de maladies chroniques et infectieuses. Deux programmes prioritaires de recherche seront mis en place et permettront à la France de se doter d'outils puissants et pérennes et de se positionner aux niveaux européen et international. Les travaux de recherche sur les liens entre notre santé et notre environnement permettront aussi d'évaluer les politiques mises en œuvre et de définir de nouvelles stratégies de prévention.

ACTION 19 Surveiller la santé de la faune sauvage et prévenir les zoonoses

► La connaissance de la santé de la faune sauvage en France sera améliorée en s'appuyant sur la plateforme d'épidémiologie-surveillance en santé animale. Pour renforcer l'efficacité de la surveillance des maladies zoonotiques, c'est à dire des maladies infectieuses transmises de l'animal à l'homme, des synergies interministérielles entre les différents réseaux de surveillance en santé humaine, animale et environnementale seront organisées, notamment concernant la mise en place d'une stratégie sanitaire pour les parcs et enclos de chasse et pour les espaces protégés.





Le PNSE4 fait l'objet d'une consultation publique du 26 octobre au 9 décembre 2020

Pour y contribuer, rendez-vous sur :
consultation-plan-sante-environnement.developpement-durable.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*